

Date de début de contrat souhaitée* : 01 / /

Identification de la structure

Raison sociale*
Réfèrent*
Adresse*
Code postal* Ville*
Pays* Tél.*
E-mail*
Nom du logiciel*
Pour l'Union Européenne,
N° TVA intracommunautaire*

** Champs obligatoires.

** Pour le SIRET : obligatoire en cas de personne morale.

Coordonnées facturation

Si identique aux coordonnées de l'abonné, cocher la case ☐

Tiers payeur*
SIRET (Extrait Kbis à fournir le cas échéant)
Adresse postale*
Code postal* Ville*
Pays* Tél.*
E-mail*

Dans le cadre de la dématérialisation,
merci d'indiquer l'e-mail du contact de facturation.

Abonnement

(tarif € HT par nombre de médecins), valable jusqu'au 31/12/2026)

Nombre de médecins	Tarif annuel
☐ 1	320 € HT (384 € TTC - TVA en vigueur)
☐ 2	580 € HT (696 € TTC - TVA en vigueur)
☐ 3	840 € HT (1 008 € TTC - TVA en vigueur)
☐ 4	1040 € HT (1 248 € TTC - TVA en vigueur)
☐ 5	1 150 € HT (1380 € TTC - TVA en vigueur)

* Au-delà de 5 médecins, merci de contacter le service commercial. Tarif valable jusqu'au 31/12/2026.

Utilisateurs à rattacher au contrat

Nom	Prénom	RPPS	Spécialité	E-mail

Votre règlement

- ☐ **A réception de la facture**
☐ **Chèque**
☐ **Virement**

Banque	Guichet	N° de compte	Clé RIB
30056	00024	0024 221 7024	94
IBAN		FR76 3005 6000 2400 2422 1702 494	
BIC		CCFRFRPP	

Votre signature

- ☐ Je reconnais avoir pris connaissance des Conditions Générales de Vente consultables et téléchargeables via le lien suivant : <https://www.vidalfrance.com/vidal-cgv> et notamment du fait que passer commande vaut acceptation desdites conditions.

Fait à : Le :

Signature :

Dans le cadre de la souscription à un produit VIDAL, des données à caractère personnel sont traitées par VIDAL France en sa qualité de responsable de traitement. Ces données sont notamment l'identité, les coordonnées professionnelles et les données relatives à l'activité professionnelle du souscripteur (lorsque le souscripteur est une personne physique) ou des interlocuteurs désignés par le souscripteur (lorsque le souscripteur est une personne morale). Ces données sont traitées par VIDAL aux fins de (i) gérer sa relation avec le souscripteur (gestion de sa commande, support client, gestion des réclamations, facturation, gestion des paiements, etc.) et (ii) d'adresser des informations commerciales au souscripteur ou à ses interlocuteurs. Vous pouvez vous opposer à ces envois en cochant la case ci-dessous. VIDAL France est également amené à collecter des données anonymes visant à améliorer ses produits et services. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité et d'opposition aux données personnelles vous concernant, que vous pouvez exercer en envoyant votre demande par e-mail à : dpo@vidal.fr. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter l'intégralité de notre politique de traitement de vos données personnelles en Annexe 1 des Conditions Générales de Vente annexées au présent Bon de Commande.

☐ Je ne souhaite pas recevoir d'informations ou communications de la part de VIDAL.

Service Clients VIDAL

► N°Cristal 09 77 40 18 18

APPEL NON SURTAXE

✉ service.clients@vidal.fr



CONDITIONS GENERALES DE VENTE VIDAL EXPERT STRUCTURE

VIDAL France, Société Anonyme au capital de 100 000 euros, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 552 082 273, dont le siège social est situé au 21 rue Camille Desmoulins – 92130 Issy-les-Moulineaux, (ci-après « **VIDAL** »), édite une base de données médicamenteuses à l'attention des professionnels de santé (ci-après la « **Banque de Données** »), ainsi que des APIs permettant l'interconnexion entre la Banque de données et un ou plusieurs logiciels édités par des tiers (ci-après les « **APIs** »), intégrant les différents services et solutions mis à disposition par VIDAL (ci-après les « **Produits Vidal** »).

L'Offre Vidal Expert Structure (ou ci-après « **l'Offre Vidal** »), comprenant les Produits Vidal, est conçue pour les professionnels de santé salariés d'une structure de santé et permet d'optimiser la prise en charge thérapeutique des patients, grâce à l'expertise de VIDAL dans le traitement de la connaissance médicale et de son intégration dans les outils utilisés par les professionnels de santé.

La signature du bon de commande ou d'un devis par le Client implique l'acceptation entière et sans réserve des présentes Conditions Générales de Vente (ci-après les « **CGV** ») à l'exclusion de tout autre document. Les commandes sont fermes et définitives, ce qui implique qu'aucune annulation ne sera acceptée.

1. OBJET

Les présentes CGV décrivent les modalités et conditions de vente et d'utilisation des Produits Vidal, applicables sans réserve à toute structure de santé ayant souscrit à l'Offre Vidal Expert Structure pour l'utilisation des Produit(s) Vidal, par la signature d'un bon de commande ou d'un devis (ci-après le « **Client** »).

Le Client déclare avoir reçu, préalablement à sa souscription aux présentes CGV, toutes les caractéristiques informationnelles et techniques nécessaires à toutes précisions qu'il aura demandées concernant le mode de fonctionnement et le contenu de l'Offre VIDAL.

Le Client s'engage à informer les professionnels de santé salariés de la structure utilisant les Produits Vidal (ci-après les « **Utilisateurs Finaux** ») des dispositions des présentes CGV et à les faire respecter.

Les droits d'utilisation concédés par les présentes sont accordés pour les besoins propres du Client, ils sont non cessibles et non exclusifs et aucun droit de propriété intellectuelle n'est transféré aux termes des présentes.

2. DOCUMENTS CONTRACTUELS

Le présent Contrat est constitué :

- Du présent document intitulé « Conditions Générales de Vente » ;
- De l'Annexe 1 relative au traitement de données à caractère personnel ;
- Du bon de commande ou du devis signé par le Client.

Le Contrat conclu entre VIDAL et le Client (ci-après les « **Parties** ») exprime l'intégralité de l'accord des Parties à la date de signature par le Client du bon de commande ou du devis.

3. DUREE

Le Contrat entre en vigueur à compter de l'acceptation du Bon de commande ou du devis par le Client, ou par défaut, à la date d'envoi au Client de la licence (fichier licence API ou clé d'activation).

Cas des Clients des Structures publiques : Le Contrat est conclu pour la durée maximale indiquée sur le bon de commande ou sur le devis.

Cas des Clients des Structures privées : Le Contrat est conclu pour une durée de douze mois. Au terme de cette période initiale, le contrat sera tacitement reconduit d'année en année.



Les conditions de résiliation annuelle prévues à l'article 11 s'appliquent à ces deux cas.

4. DESCRIPTION DE L'OFFRE :

L'Offre Vidal comprend :

- Un droit d'accès, de consultation et de recherche au sein de la Banque de Données constituée notamment d'une sélection de fonds documentaires officiels principalement de nature normative et réglementaire, et de fonds documentaires réunissant des publications du groupe VIDAL (Recos).
- Un droit d'utiliser les APIs pour une interconnexion de la Banque de données avec le(s) logiciel(s) expressément nommé(s) dans le devis ou bon de commande accepté par le Client.
- Une assistance Client dans les conditions de l'article 5 ci-après.

L'Offre Vidal comprend notamment le Produit VIDAL Sécurisation, qui est composé des fonctions de sécurisation d'ordonnance qui sont déployées lors de l'installation du Produit interfacé avec le logiciel de l'Editeur, partenaire de VIDAL. L'utilisation de ce dispositif médical est strictement réservée aux professionnels de santé impliqués dans la prescription médicamenteuse ou sa dispensation.

VIDAL Sécurisation fournit, à la demande, une recherche de produits de santé et une analyse d'ordonnance d'une ou plusieurs lignes de prescription de médicaments pour un patient donné. Cette analyse liste un ensemble de risques avérés ou potentiels en rapport avec le profil du patient concerné. L'accès aux fonctionnalités d'alertes ou informations de sécurisation de la prescription est possible dans le cadre de l'utilisation de logiciels d'aide à la prescription ou à la dispensation édités par l'Editeur dans lequel les fonctions VIDAL Sécurisation sont intégrées.

5. CONDITIONS D'ACCES AUX PRODUITS

Le Client s'engage à utiliser le nombre de licences octroyées pour l'utilisation des Produits Vidal (ci-après la/les « **Licence(s) Vidal** »), déterminé pour les Utilisateurs Finaux mentionné(s) au devis ci-joint. Il est ainsi convenu que le Client devra s'assurer de la régularité de l'utilisation des Licences Vidal par les Utilisateurs Finaux et s'expose à des pénalités en cas d'irrégularité constatée.

Les Produits sont accessibles aux seuls Utilisateurs Finaux autorisés par le Client à les utiliser, étant précisé que le Client ne peut autoriser des personnes autres que des professionnels de santé membres de son personnel. Lorsqu'un Utilisateur Final quitte la Structure, cet Utilisateur Final ne peut revendiquer un droit d'utilisation des Produits.

Tout usage de l'accès du Client aux Produits par une personne non autorisée engage la responsabilité du Client.

L'accès aux Produits Vidal par le Client ou ses Utilisateurs Finaux se fait selon les modalités techniques suivantes :

- Soit un lien de téléchargement sur Internet (par email, à l'adresse mail communiquée lors de la commande) accompagné de la clé d'activation de la licence annuelle.
- Soit un fichier de licence API par une interconnexion avec la banque de données ou un logiciel édité par un tiers après téléchargement des APIs.

Une assistance client à l'utilisation du Produit est disponible par e-mail à l'adresse suivante : service.clients@vidal.fr ou par téléphone au 09 77 40 18 18. Toute difficulté liée à l'installation des Produits (hors prestation d'installation réalisée par VIDAL), l'accès à Internet ou la configuration du matériel du Client n'est pas couverte par l'assistance client.

VIDAL se réserve le droit de ne pas satisfaire une demande de souscription qui lui serait soumise.

6. CONDITIONS D'UTILISATION

L'ensemble des fonds documentaires et des données mis à la disposition du Client et des Utilisateurs Finaux par VIDAL dans le cadre du Contrat est protégé par le droit d'auteur, le droit sur les logiciels et le droit sur les bases de données, conformément aux dispositions du code de la propriété intellectuelle.

Le Client s'engage expressément :

- A utiliser les Produits ainsi que les fonds documentaires, informations, résultats des recherches et tous autres éléments obtenus par l'intermédiaire des Produits, que pour les seuls besoins de son activité professionnelle et dans le respect des intérêts et des droits patrimoniaux et moraux de leurs auteurs et de VIDAL ;



- A ne pas reconstituer ou tenter de reconstituer, à partir des données et/ou au moyen des Produits, une base de données visant à offrir directement ou indirectement, à titre gratuit ou onéreux, le même service ou un service comparable, à des personnes non autorisées, et/ou diffuser ou vendre, de quelque manière que ce soit, des données obtenues par l'intermédiaire des Produits VIDAL aux fins d'aider une personne à reconstituer, en tout ou partie, une telle base de données ou un service équivalent ;

- A préserver la confidentialité de sa clé d'activation ou de son fichier de licence et prendre des mesures nécessaires pour qu'aucun tiers, en quelque qualité que ce soit, n'ait accès à ses informations et puisse ainsi accéder illicitement aux Produits ;

- A informer immédiatement VIDAL en cas de vol, perte ou utilisation illicite de la clé d'activation ou du fichier de licence API.

Le respect par le Client des obligations précisées ci-dessus constitue une condition substantielle sans laquelle VIDAL n'aurait pas conclu le Contrat. En conséquence, VIDAL se réserve le droit de suspendre l'accès aux Produits Vidal et résilier le Contrat immédiatement et sans avoir à respecter un quelconque préavis dès lors que le Client ne respecte pas tout ou une partie des obligations précisées ci-dessus, et ce sans préjudice des dommages et intérêts qui pourraient être dus à VIDAL ni de toute autre voie de recours qui pourrait être exercée à l'encontre du Client.

Le Client déclare connaître et accepter les caractéristiques du Produit, et en particulier reconnaître :

- a) Qu'il lui appartient de vérifier que les Produits Vidal sont adaptés au logiciel tiers qu'il utilise
 - b) Qu'il lui appartient de prendre toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que les caractéristiques techniques de l'ordinateur et/ou du réseau informatique, lui permettent l'accès aux Produits.
- Le Client reconnaît avoir pris connaissance des configurations minimales requises pour l'utilisation normale des Produits ;
- c) Le Client est le seul responsable de ses accès Internet
 - d) Il appartient au Client de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres

données et/ou logiciels de la contamination par d'éventuels virus circulant sur Internet ou contractés par tout autre moyen électronique.

Le Client sera informé, le cas échéant, des mises à jour de données disponibles.

Il appartient au Client d'intégrer ces mises à jour, le cas échéant. Le Client sera seul responsable des conséquences liées à l'absence d'intégration des mises à jour.

7. EVOLUTION

VIDAL se réserve la faculté de modifier, en cours d'exécution du Contrat, le contenu et les fonctionnalités des Produits. VIDAL pourra proposer des modules complémentaires, gratuits ou payants auxquels le Client aura le choix de souscrire ou non. Le Client sera informé desdites évolutions par publication sur le site ou par tout autre moyen adéquat.

Le Client est informé qu'en cas d'arrêt d'un ou des Produits, VIDAL pourra les remplacer par un autre produit équivalent en qualité, fonctionnalités et contenus. Le Client sera alors préalablement informé.

VIDAL se réserve également le droit de modifier la teneur des CGV à tout moment. Les nouvelles CGV entreront en vigueur à compter de leur mise en ligne sur le site [vidal.fr](http:// Vidal.fr)

8. CONDITIONS FINANCIERES

La souscription au Produit est consentie moyennant le paiement par le Client du tarif annuel forfaitaire mentionné sur le devis ou le bon de commande signé par le Client. Le taux de TVA appliqué sera celui en vigueur à la date de facturation.

Une facture est établie et adressée au Client après communication de la clé d'activation ou fichier de la licence API, puis tous les ans, à la date d'anniversaire du contrat.

Le Client est informé que le tarif annuel forfaitaire mentionné sur le devis ou le bon de commande ne comprend pas les coûts d'accès à Internet, ni les coûts téléphoniques, ni les coûts d'accès à l'assistance client, qui demeurent entièrement à la charge du Client.

Le Client est également informé de ce que le tarif annuel forfaitaire mentionné sur le devis pourra faire l'objet d'une réévaluation. VIDAL se réserve le droit de modifier à tout moment le tarif annuel forfaitaire



mentionné. Ces modifications seront applicables aux abonnements en cours à leur prochaine échéance.

Le Client sera informé par tout moyen adéquat (notamment par courrier électronique ou via son espace personnel sur le site) au moins 30 jours avant l'entrée en vigueur du nouveau tarif. En cas de désaccord avec cette modification, le Client peut résilier son abonnement sans frais avant la date d'application du nouveau tarif, conformément à l'article 11 des présentes CGV. À défaut de résiliation dans ce délai, le Client sera réputé avoir accepté le nouveau tarif.

Toute facture sera payable dans son intégralité dans les trente (30) jours suivant sa réception, sauf exception faite dans le devis après accord des Parties.

Si le paiement n'est pas effectué dans les délais requis, le Client se verra appliquer de plein droit à compter de la date d'échéance de la facture, un intérêt de retard égal aux taux d'intérêt de la Banque Centrale Européenne (BCE) pour ses opérations de refinancement les plus récentes, majoré de 8 points, et cela sans qu'un rappel ne soit nécessaire auquel s'ajoutera une indemnité forfaitaire de compensation des frais de recouvrement d'un montant de 40€.

En cas d'incident de paiement ou de retard de règlement par le Client, VIDAL se réserve pour l'avenir, le droit d'exiger le paiement de l'intégralité des sommes restantes à payer pour la durée du Contrat.

Par ailleurs, en cas de non-paiement de la facture par le Client, VIDAL se réserve le droit de suspendre immédiatement l'accès aux Produits, sans préjudice de sa faculté de résilier le Contrat dans les conditions de l'article 11 ci-après. Le rétablissement de l'accès aux Produits ne sera effectif qu'après parfait paiement et pour la durée du Contrat restant à courir.

9. RESPONSABILITE

VIDAL est astreint à une obligation de moyen pour l'exécution du Contrat.

Les Produits contiennent ou donnent accès à des informations qui ont été recueillies auprès de l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé (ANSM) ou de l'Agence Européenne du médicament ainsi que d'autres sources officielles auxquelles VIDAL ne saurait se substituer.

VIDAL apporte un soin tout particulier à la qualité de ses Produits et services. Leur élaboration et composition est si complexe que Vidal ne peut exclure des omissions ou la présence d'informations erronées. VIDAL n'accorde aucune garantie expresse ou implicite à l'égard de ses Produits ou de toutes données que le Client obtiendrait par VIDAL et sa Banque de Données. VIDAL s'engage à rectifier rapidement toute omission ou erreur dont elle aura eu connaissance ou qui lui aura été signalée par le Client.

Le Client est responsable de la bonne adéquation de la Banque de données et/ou des APIs à ses exigences et besoins professionnels et, en sa qualité de professionnel de santé, de l'usage et des interprétations qu'il fait des documents obtenus via VIDAL, et des actes et conseils qu'il en déduit ou émet. L'utilisation des Produits et l'exploitation de ces données par le Client se font donc sous sa seule responsabilité et à ses risques et périls. VIDAL ne saurait être tenue responsable des conséquences éventuelles pouvant résulter d'une erreur de prescription, de délivrance, d'administration ou plus généralement d'utilisation des Produits.

L'utilisation des ne dispense pas le Client de vérifier les informations disponibles auprès des autorités et toutes autres sources officielles. L'utilisation des Produits ne saurait remplacer la décision du prescripteur, seul juge des thérapeutiques à envisager.

VIDAL ne saurait être tenue responsable de tous dommages directs ou indirects, notamment ceux résultant d'une action d'un tiers à l'encontre du Client et pouvant résulter d'une omission ou d'une information erronée résultant des Produits. De convention expresse entre les Parties, sont considérés comme dommages indirects tout préjudice moral ou commercial, pertes de bénéfices, de chiffre d'affaires, de commandes, de revenus, de clientèle, perte de données et toute action dirigée contre le Client par un tiers et les conséquences en résultant.

En cas d'interconnexion entre les APIs et un logiciel édité par un tiers, la responsabilité de VIDAL ne pourra en aucun cas être recherchée si les données VIDAL ne sont pas correctement restituées. Le Client renonçant par avance à tous recours contre VIDAL de ce fait.

En toute hypothèse, la preuve de la faute de VIDAL sera à la charge du Client et dans le cas de mise en cause de la responsabilité sera limitée au moment effectivement perçu par elle au titre de la période contractuelle en cours.



10. PROPRIETE INTELLECTUELLE

VIDAL est seule propriétaire des fonds documentaires, textes, illustrations et données contenus dans les produits ainsi que de tous les droits de reproduction et autres qui y sont liés, dans la limite des droits éventuellement détenus par des tiers. Le Client et les Utilisateurs Finaux sont autorisés à reproduire et imprimer sur papier les données auxquelles ils accèdent pour un usage exclusivement interne et gratuit. Cette faculté ne peut en aucun cas être utilisée pour reproduire la totalité des données contenues au sein des Produits. Le Client et ses Utilisateurs Finaux s'interdisent de copier, publier, diffuser ou vendre, de quelque manière que ce soit, ces droits et plus généralement de porter atteinte, directement ou indirectement, aux droits de propriété intellectuelle détenus par VIDAL.

VIDAL est producteur et propriétaire de tout ou partie des bases de données et APIs présentes dans le Produit. De ce fait, il est interdit d'extraire, réutiliser, stocker, reproduire, représenter ou conserver, directement ou indirectement, sur un support quelconque, par tout moyen et sous toute forme que ce soit, tout ou partie qualitativement ou quantitativement substantielle, du contenu des bases de données et APIs figurant dans le Produit, ainsi que d'extraire ou de réutiliser de façon répétée et systématique des parties qualitativement et quantitativement non substantielles lorsque ces opérations excèdent manifestement les conditions d'utilisation normale prévues initialement par VIDAL.

VIDAL est une marque déposée par la société VIDAL France tous droits réservés. L'ensemble des fonds documentaires et des données mis à la disposition de l'Utilisateur Final dans le cadre de l'utilisation du Produit est protégé par le droit d'auteur, le droit sur les logiciels et le droit sur les bases de données, conformément aux dispositions du code de la propriété intellectuelle.

11. RESILIATION

Le Contrat pourra être résilié, suite à la première année, par l'une ou l'autre des Parties par lettre recommandée avec accusé de réception ou par mail avec accusé de réception à l'adresse service.clients@vidal.fr au moins un mois avant la date d'anniversaire du Contrat.

Le présent Contrat pourra être résilié automatiquement et de plein droit par VIDAL dans l'hypothèse où le Client ne respecte pas les obligations mises à sa charge.

La résiliation du Contrat sera effective à l'expiration d'un délai de quinze (15) jours à compter de la notification, par VIDAL au Client, par lettre

recommandée avec demande d'avis de réception, d'un manquement du Client à l'une de ses obligations.

VIDAL peut, à sa seule discrétion et sans notification préalable au Client, suspendre l'accès aux Produits, et/ou prononcer la résiliation du Contrat, de plein droit et sans préavis, en cas :

- a) D'absence de règlement d'une facture ;
- b) De communication par le Client, de la clé d'activation ou du fichier de licence API à un tiers non autorisé,
- c) De violation par le Client du périmètre des droits qui lui sont concédés en application du Contrat.
- d) De modification ou de reproduction des APIs sans autorisation préalable,

En cas de résiliation anticipée du Contrat en raison de la survenance de l'un des cas mentionnés au a) b) c) ou d) ci-dessus, toutes les sommes restant dues par le Client seront immédiatement exigibles sans préjudice des dommages et intérêts qui pourraient être dus à VIDAL.

12. FORCE MAJEURE

La responsabilité de VIDAL ou du Client ne pourra être engagé dans le cas où il lui devient impossible d'exécuter une partie ou la totalité de ses obligations en raison de la survenance d'un cas de force majeure, tel que reconnu par la jurisprudence française et l'article 1218 du Code civil. La partie qui invoque la force majeure doit le notifier à l'autre par lettre recommandée avec accusé de réception. L'exécution des obligations de la partie empêchée est alors reportée d'une période au moins égale à celle de la durée de la suspension due à cette cause. Toutefois, au-delà d'un délai de trois mois d'interruption pour cause de force majeure, chaque partie peut choisir de mettre fin au contrat par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans le cas, le prix restant dû à VIDAL sera calculé au prorata de la prestation accomplie.

13. DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

L'intégralité de la politique de traitement des données personnelles du Client est intégrée en Annexe 1 des présentes Conditions Générales de Vente.

14. ASSURANCE

VIDAL déclare avoir souscrit une police d'assurance responsabilité civile professionnelle auprès d'une compagnie notoirement solvable et garantit être à jour dans le paiement des primes afférentes.



15. CONFIDENTIALITE

Chaque Partie s'engage à traiter et garder de manière strictement confidentielle toutes informations commerciales, financières ou techniques - quelles qu'en soient la nature, la forme ou le support - dont elles pourraient avoir connaissance dans le cadre de l'exécution du Contrat.

Les Parties prendront à l'égard de leur personnel toutes les mesures nécessaires pour assurer, sous leur responsabilité, le secret et la confidentialité.

Cet engagement est valable pendant la durée du Contrat et de ses éventuels renouvellements, et pendant un délai de trois (3) ans suivant la fin du Contrat.

Nonobstant ce qui précède, cet engagement ne s'applique pas aux informations :

- qui étaient du domaine public au moment de leur divulgation ou sont tombées dans le domaine public sans qu'il y ait eu contravention aux stipulations du Contrat ;
- dont la Partie réceptrice peut prouver qu'elles étaient en sa possession antérieurement à leur communication par l'autre Partie ;
- qui sont communiquées à l'autre Partie par des tiers sans qu'il y ait contravention aux stipulations du Contrat ;
- qui sont divulguées avec l'accord préalable et écrit de l'autre Partie.

Cette obligation de confidentialité ne s'applique pas à l'égard des autorités administratives, judiciaires et fiscales, ainsi qu'à l'égard des experts comptables, des commissaires aux comptes et des avocats de chaque Partie.

Les Parties s'engagent à restituer ou à détruire, selon les instructions de l'autre Partie, les documents ou leur reproduction contenant des informations confidentielles, immédiatement sur demande de la Partie et au plus tard à l'expiration du Contrat.

16. DISPOSITIONS DIVERSES

Le Contrat est conclu intuitu personnae.

Le Contrat, y inclus les droits et obligations qui y sont stipulés, ne peut en aucun cas être cédé par le Client à un tiers en l'absence d'autorisation préalable et expresse de VIDAL.

Si une clause du Contrat se révélait nulle, le reste du Contrat ne sera pas affecté par la nullité de la clause.

Le fait, pour l'une des Parties, de ne pas se prévaloir d'un engagement par l'autre Partie à l'autre Partie d'une quelconque des obligations, visées par le Contrat, ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à l'obligation en cause.

17. LOI APPLICABLE – RESOLUTION AMIABLE DES LITIGES – JURIDICTION COMPETENTE

Le Contrat est soumis aux dispositions de la loi française.

En cas de litige découlant de l'interprétation ou de l'exécution du présent contrat, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable. A défaut d'une telle solution, le différend sera de la compétence exclusive des tribunaux de Paris.



ANNEXE 1– TRAITEMENT DE DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

1/ Traitement de données à caractère personnel mis en œuvre par VIDAL en sa qualité de responsable de traitement

Dans le cadre de l'utilisation des Produits VIDAL, des données à caractère personnel sont traitées par VIDAL France en sa qualité de responsable de traitement.

VIDAL traite des données à caractère personnel des Clients, interlocuteurs désignés par les Clients et Utilisateurs Finaux aux fins de :

- gérer sa relation avec le Client et lui délivrer les Produits (gestion des activités commerciales, information et support client, gestion des réclamations, facturation, tenue de la comptabilité, gestion des paiements, recouvrements, réalisation d'enquêtes de satisfaction et d'études clients, établissement de statistiques financières), sur la base de l'exécution du contrat signé entre VIDAL et le Client. Ces données sont traitées jusqu'à cinq (5) ans après la durée d'exécution du contrat ;
- adresser des informations commerciales aux Clients, interlocuteurs désignés par les Clients sur la base des intérêts légitimes de VIDAL à promouvoir les Offres Vidal et ses activités auprès de professionnels de santé. Ces données sont traitées jusqu'à trois (3) ans après la durée d'exécution du contrat et/ou du dernier contact émanant du Client.

Dans le cadre des traitements réalisés à des fins de gestion de la relation avec le Client et de délivrance des Produits, VIDAL est amené à transférer des données du Client à l'éditeur du logiciel dans lequel est intégré le Produit VIDAL. Ces données sont uniquement transférées à des fins de gestion administrative et de facturation et sont à cet égard strictement limitées aux données étant nécessaires à la poursuite de ces finalités (numéro de contrat VIDAL associé au Client, date de début et de fin de contrat, identification du Client, etc.).

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses activités, VIDAL s'appuie sur des produits et des services mis en œuvre par des prestataires spécialisés (éditeur de logiciel, prestataire de routage d'e-mails, hébergeur de données, consultants spécialisés, etc.). Les données à caractère personnel traitées par VIDAL en sa qualité de

responsable de traitement sont susceptibles d'être transférées à ces sous-traitants, agissant uniquement sur instruction documentée de VIDAL et ne pouvant être traitées par ses sous-traitants que dans ce cadre. Par le biais de ces sous-traitants, les données sont susceptibles de faire l'objet d'un transfert en dehors de l'Union Européenne, notamment vers les Etats-Unis, en vertu de la mise en place de garanties appropriées (notamment la signature de clauses contractuelles types adoptées par une autorité de contrôle ou la Commission européenne et/ou le respect d'un code de conduite) et/ou en vertu d'une décision d'adéquation de la Commission européenne vers un pays assurant un niveau de protection adéquat.

Les personnes concernées par un traitement mis en œuvre par VIDAL disposent de la faculté d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente, de définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de leurs données après leur décès ainsi qu'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité et d'opposition pour motif légitime aux données personnelles les concernant. Pour exercer l'un de ces droits, les coordonnées suivantes peuvent être utilisées :

- par e-mail à l'adresse suivante : dpo@vidal.fr ;
- par courrier postal à l'adresse suivante : Délégué à la Protection des Données - VIDAL FRANCE - 21 rue Camille Desmoulins, 92789 ISSY LES MOULINEAUX CEDEX 9 – France.

2/ Traitements de données personnelles pseudonymisées mis en œuvre par VIDAL en sa qualité de sous-traitant pour le compte du Client dans le cadre de la fourniture du produit « VIDAL Sécurisation en version SaaS »

Les stipulations intégrées au sein du présent titre sont uniquement applicables lorsque le Client a souscrit au produit « VIDAL Sécurisation en version SaaS ».

Dans le cadre de l'utilisation du produit « VIDAL Sécurisation en version SaaS », des données pseudonymisées de patients d'Utilisateurs Finaux et/ou du Client transitent par le biais de serveurs VIDAL, sans qu'elles ne fassent l'objet d'un stockage sur lesdits serveurs.

La description du traitement faisant l'objet de la sous-traitance est détaillée ci-après :



VIDAL est autorisé à traiter pour le compte du Client les données à caractère personnel suivantes :

- Données pseudonymisées de patients des Utilisateurs finaux et/ou du Client, comportant notamment les données suivantes :

- Date de naissance ;
- Sexe ;
- Poids ;
- Taille ;
- Données relatives à la santé du patient (liste des classes d'allergies auxquelles le patient est allergique, liste des molécules auxquelles le patient est allergique, liste des identifiants de classes CIM-X déterminant les pathologies du patient, ...) ;
- Données relatives à la grossesse, le cas échéant ;
- Données relatives aux prescriptions (type de médicament, dose posologique adaptée au produit de la prescription, unité de prescription, fréquence de la prise, etc.). VIDAL est autorisé à traiter pour le compte du responsable de traitement les données à caractère personnel nécessaires pour fournir le ou les service(s) suivant(s) :

- Mise à disposition au Client d'un service en ligne (SaaS) de sécurisation des médicaments (VIDAL Sécurisation).

Le Client autorise expressément VIDAL à procéder à une anonymisation des données transitant par le biais de son service en ligne (SaaS) de sécurisation des médicaments (VIDAL Sécurisation) aux fins de :

- améliorer la performance technique et fonctionnelle des Produits et services distribués par VIDAL ;
- déployer pour les acteurs du domaine de la santé des outils d'analyse et d'évolution des pratiques des professionnels de santé ;
- évaluer et améliorer le bon usage des médicaments par les professionnels de santé via l'exploitation de données de vie réelle anonymisées.

Afin de garantir que les données traitées sont bien anonymes, VIDAL a pris en considération l'ensemble des moyens raisonnablement susceptibles d'être utilisés par toute personne pour identifier la personne physique directement ou indirectement. Ces données anonymes sont traitées sans limitation de durée sur la base des intérêts légitimes de VIDAL à améliorer ses Produits. Elles visent également à renforcer le bon

usage des médicaments par les professionnels de santé en France.

La durée du traitement des données à caractère personnel correspond à la durée du présent Contrat.

L'ensemble des opérations nécessaires à l'accomplissement des finalités suscitées peuvent être réalisées, dont notamment et de manière non-exhaustive :

- ☒ Structuration
- ☒ Utilisation
- ☒ Communication par transmission
- ☒ Rapprochement ☒ Interconnexion

2.1 Instructions

Dans le cadre du présent Contrat, dans le respect des finalités et des instructions du Client, VIDAL s'engage à traiter les données à caractère personnel dans le respect des Réglementations sur les données personnelles, et s'engage notamment à :

- traiter les données à caractère personnel uniquement pour la ou les seule(s) finalité(s) telles que définies au sein du présent titre, et dans la stricte limite des tâches et de la mission qui lui sont confiées ;
- traiter les données à caractère personnel conformément aux instructions documentées qu'il reçoit du Client. Le Client s'engage à documenter par écrit toute instruction concernant le traitement de données personnelles par VIDAL. VIDAL agit sur les strictes instructions du Client et ne peut traiter les données personnelles que sur base de ces seules instructions, à moins d'y être obligé par le droit de l'Union européenne ou le droit de l'État membre auquel il est soumis ;
- informer immédiatement le Client s'il considère qu'une instruction écrite du Client constitue une violation des Réglementations sur les données personnelles.

2.2 Sécurité et confidentialité des traitements de données personnelles

VIDAL met au moins en œuvre les mesures techniques et organisationnelles précisées ci-après pour assurer la sécurité des données à caractère personnel :

- mesures de pseudonymisation (aucune donnée directement identifiante n'est traitée par le biais de VIDAL Sécurisation en version SaaS) ;



- mesures de protection des données pendant la transmission ;
- absence de stockage des données traitées par VIDAL en sa qualité de sous-traitant ;
- mesures visant à garantir la sécurité physique des sites hébergeant les serveurs sur lesquels les données personnelles transitent ;
- mesures visant à garantir l'enregistrement des événements ;
- mesures visant à assurer la configuration des systèmes, y compris la configuration par défaut ;
- mesures de gouvernance et de gestion de l'informatique interne et de la sécurité informatique ;
- procédures visant à tester, à analyser et à évaluer régulièrement l'efficacité des mesures techniques et organisationnelles pour assurer la sécurité du traitement.

VIDAL n'accorde aux membres de son personnel l'accès aux données à caractère personnel faisant l'objet du traitement que dans la mesure strictement nécessaire à l'exécution, à la gestion et au suivi du présent Contrat. VIDAL veille à ce que les personnes autorisées à traiter les données à caractère personnel s'engagent à respecter la confidentialité ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité.

2.3 Sous-traitance ultérieure

VIDAL peut faire appel à un autre sous-traitant (ci-après, « Sous-traitant(s) ultérieur(s) ») pour mener des activités de traitement spécifiques. Dans ce cas, il informe préalablement et par écrit le Client de tout changement envisagé concernant l'ajout ou le remplacement d'autres Sous-traitants ultérieurs. Cette information doit indiquer clairement les activités de traitement sous-traitées et l'identité du Sous-traitant ultérieur. Le Client dispose d'un délai maximum de quinze (15) jours à compter de la date de réception de cette information pour présenter ses objections. Cette sous-traitance ne peut être effectuée que si le Client n'a pas émis d'objection pendant le délai convenu. Le Client reconnaît expressément par le présent Contrat autoriser VIDAL à avoir recours aux Sous-traitants ultérieurs ci-dessous :

Identité du Sous-traitant ultérieur	OZITEM
Description des activités sous-traitées	Hébergement de la solution VIDAL Sécurisation Infogérance des serveurs VIDAL étant hébergés auprès de OZITEM
Lieu de stockage des données	France
Pays vers lesquels des transferts de données sont opérés	Aucun
Garanties juridiques permettant de justifier le transfert de données (signature de CCT, pays adéquat, BCR, etc.)	N/A
Mise en œuvre de mesures supplémentaires conformément à la recommandations 01/2020 de l'EDPB	N/A

Identité du Sous-traitant ultérieur	AWS (AMAZON WEB SERVICES)
Description des activités sous-traitées	Hébergement « de secours » de la solution VIDAL Sécurisation. <i>N.B. : ce sous-traitant ultérieur est uniquement amené à traiter les données pseudonymisées étant nécessaires au fonctionnement de la solution Sécurisation de VIDAL en cas de défaillance de la solution « primaire » d'hébergement de la solution VIDAL Sécurisation (OZITEM)</i>
Lieu de stockage des données	Allemagne
Pays vers lesquels des transferts de données sont opérés	AWS s'engage contractuellement à ne pas opérer de transferts de données en dehors des régions de stockage sélectionnées par VIDAL (Allemagne dans le cas d'espèce) sauf si cela est nécessaire pour fournir des services demandés par VIDAL ou pour se conformer à des obligations réglementaires, ou un ordre contraignant d'un gouvernement. VIDAL a recours au « Service EC2 » d'AWS, ce qui n'engendre pas, conformément au DPA et à la liste des sous-traitants ultérieurs d'AWS, de transfert en dehors de la région sélectionnée par VIDAL dans le cadre de la « fourniture du service ». AWS étant une entité dont le siège social de la maison mère est situé aux États-Unis, VIDAL considère qu'il est possible qu'AWS opère des transferts de données hors de l'Union européenne, vers n'importe quel pays dans le monde si AWS considère que cela est nécessaire pour se conformer à des obligations réglementaires, ou un ordre contraignant d'un gouvernement.
Garanties juridiques permettant de justifier le transfert de données (signature de CCT, pays adéquat, BCR, etc.)	AMAZON WEB SERVICES (AWS) a adhéré au "Data Privacy Framework". Cette adhésion peut être retrouvée via le lien suivant : https://www.dataprivacyframework.gov/s/participant-search/participant-detail?Id=a2zt0000000TOWQAA4&status=Active En outre, des "Clauses Contractuelles Types" (CCT) de sous-traitant à sous-traitant sont mises en œuvre par AWS afin d'encadrer le transfert de données à caractère personnel vers des pays tiers en vertu du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE) conformes à la Décision d'exécution (UE) 2021/914 de la Commission du 4 juin 2021. Les CCT sont accessibles via le lien suivant : https://d1.awsstatic.com/Processor_to_Processor_SCCs.pdf
Mise en œuvre de mesures supplémentaires conformément à la recommandations 01/2020 de l'EDPB	• Seules des données pseudonymisées sont traitées par le biais de ce sous-traitant ultérieur ;

Identité du Sous-traitant ultérieur	OVH
Description des activités sous-traitées	Monitoring des logs d'utilisation de la solution VIDAL Sécurisation
Lieu de stockage des données	France
Pays vers lesquels des transferts de données sont opérés	OVH peut effectuer des transferts de données vers ses sociétés affiliées situées au Canada et au Royaume Uni, conformément à sa liste de « Sous-traitants ultérieurs » : https://www.ovh.com/fr/support/documents_legaux/Sous-traitants%20ult%C3%A9rieurs%20OVH.pdf
Garanties juridiques permettant de justifier le transfert de données (signature de CCT, pays adéquat, BCR, etc.)	Les pays vers lesquels des transferts sont opérés bénéficient d'une décision d'adéquation, conformément à l'article 45 du RGPD.
Mise en œuvre de mesures supplémentaires conformément à la recommandations 01/2020 de l'EDPB	• Seules des données pseudonymisées sont traitées par le biais de ce sous-traitant ultérieur (IP, IDs, ...).



VIDAL s'engage à signer un contrat avec chaque Sous-traitant ultérieur autorisé afin de garantir que le Sous-traitant ultérieur s'engage à respecter les mêmes obligations de protection des données que celles prévues au présent Contrat. VIDAL demeure pleinement responsable vis-à-vis du Client de l'exécution de ses obligations et de celles de ses Sous-traitants ultérieurs autorisés.

2.4 Transferts internationaux de données

VIDAL opère l'ensemble de ses activités depuis l'Union européenne.

Dans le cadre du recours à des Sous-traitants ultérieurs, des transferts de données à caractère personnel hors de l'union européenne peuvent être mis en œuvre. VIDAL veille à ce que ces transferts soient opérés dans le respect des dispositions du "Chapitre V - Transferts de données à caractère personnel vers des pays tiers ou à des organisations internationales" du RGPD. Les transferts de données à caractère personnel pouvant être opérés par ces Sous-traitants Ultérieurs, ainsi que les instruments juridiques permettant leur bonne mise en œuvre, sont stipulés au sein de l'article « Sous-traitance ultérieure », ce que le Client reconnaît et accepte expressément.

VIDAL s'engage à ne procéder à des transferts additionnels de données hors de l'Union européenne que sous réserve (i) d'avoir préalablement informé le Client, aux coordonnées de l'abonné désigné par le Client au sein du bon de commande VIDAL et/ou à l'un des interlocuteurs habituels de VIDAL, de la localisation des destinataires concernés et de lui laisser la possibilité de s'opposer à ce transfert dans un délai maximum de quinze (15) jours, et (ii) de la mise en œuvre de garanties appropriées visant à ce que ces transferts soient opérés dans le respect des dispositions du "Chapitre V - Transferts de données à caractère personnel vers des pays tiers ou à des organisations internationales" du RGPD. Dans l'hypothèse où l'instrument choisi pour fournir les garanties appropriées susmentionnées disparaîtrait, serait invalidé ou serait rendu caduque pour une quelconque raison, VIDAL s'engage à faire cesser immédiatement tous les transferts de données hors de l'Union européenne affectés ou concernés, et à proposer au Client des solutions transitoires alternatives.

2.5 Violation de données à caractère personnel

VIDAL est tenu de notifier au Client toute violation de données à caractère personnel avérée relative aux opérations de traitement menées par VIDAL en sa

qualité de sous-traitant, dans les meilleurs délais après en avoir pris connaissance. Cette notification doit contenir toutes les informations permettant au Client de respecter ses propres obligations de notification telles que fixées aux articles 33 « Notification à l'autorité de contrôle d'une violation de données à caractère personnel » et 34 « Communication à la personne concernée d'une violation de données à caractère personnel » du RGPD.

Si, et dans la mesure où il n'est pas possible à VIDAL de fournir toutes ces informations en même temps, les informations peuvent être communiquées de manière échelonnée au Client.

Toute notification de violation de données à caractère personnel doit être adressée par VIDAL aux coordonnées de l'abonné désigné par le Client au sein du bon de commande VIDAL et/ou à l'un des interlocuteurs habituels de VIDAL.

2.6 Documentation et audit

VIDAL s'engage à mettre à la disposition du Client toute la documentation nécessaire pour démontrer qu'il respecte, en sa qualité de sous-traitant, l'ensemble des obligations lui incombant en matière de traitement de données à caractère personnel en vertu du présent Contrat et des Réglementations sur les données personnelles.

La documentation remise par VIDAL vise notamment à aider le Client à garantir le respect des obligations lui incombant prévues aux articles 35 "Analyse d'impact relative à la protection des données" et 36 "Consultation préalable" du RGPD.

Si la documentation susmentionnée s'avère insuffisante pour permettre au Client de démontrer que les obligations prévues par le RGPD sont remplies, VIDAL et le Client se réuniront alors pour convenir des conditions opérationnelles, sécuritaires et financières d'une inspection technique sur site. En toutes hypothèses, les conditions de cette inspection ne doivent pas affecter la bonne continuité des activités de VIDAL. En toutes circonstances, les inspections sur site seront limitées à une (1) fois par an, et devront respecter un délai de préavis minimal de trente (30) jours ouvrés. L'inspection sur site susmentionnée pourra donner lieu à une facturation supplémentaire raisonnable.

2.7 Sort des données au terme du Contrat

VIDAL s'engage à ne pas conserver aucune donnée à caractère personnel traitée pour le compte du Client au



terme du présent Contrat, pour quelque cause que ce soit.

2.8 Exercice du droit des personnes

VIDAL s'engage à informer dans les meilleurs délais le Client de toute requête et toute demande ou notification d'une personne concernée par un traitement de données personnel d'exercer ses droits en vertu des Réglementations sur les données personnelles.

Cette information sera adressée par VIDAL aux coordonnées de l'abonné désigné par le Client au sein du bon de commande VIDAL et/ou à l'un des interlocuteurs habituels de VIDAL.